

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 20 décembre 2021 à 20h20 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

Mme Gina Lemire, Mairesse
Mme Roseline St-Onge, conseillère
Madame Emilie Maloney, conseillère
Madame Christiane Forcier, conseillère
Monsieur Luc Truchon, conseiller
Monsieur Jean-François Marcouiller, conseiller

ABSENTE :

Mme Sylvie Brossault, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Affectations du fonds des carrières et sablières pour l'année 2021
 - 3.2 Montant à affecter dans l'excédent de fonctionnement non affecté
 - 3.3 Octroi de contrat de services professionnels et architecture pour le réaménagement de la Maison du citoyen
 - 3.4 Mandat à Bélanger Sauvé pour le service de consultation express.
 - 3.5 Autorisation à signer l'entente pour l'acquisition du réseau d'aqueduc du Domaine Ouellet
 - 3.6 Autorisation à signer les documents pour l'obtention d'un prêt temporaire avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-12-284

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyée par madame Émilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification suivante :

Item 3.5 reporté à une séance ultérieure

Adoptée

3. RÉSOLUTIONS :

3.1 AFFECTATIONS DU FONDS DES CARRIÈRES ET SABLIERES POUR L'ANNÉE 2021

AFFECTATIONS DU FONDS DES CARRIÈRES ET SABLIERES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU que la Municipalité a fait réaliser d'importants travaux de voirie dans le courant de l'année 2021;

ATTENDU que la Municipalité a bénéficié de différentes aides financières pour défrayer une partie du coût de ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité a accumulé dans le fonds des carrières et sablières des sommes d'argent qu'elle doit affecter à des travaux d'entretien et de réparation de son réseau routier.

RÉSOLUTION 2021-12-285

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyée par madame Christiane Forcier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AFFECTER un montant de 501 632\$ aux projets réalisés dans le courant de l'année 2021 comme suit :

201 414\$ pour la réfection du rang Saint-Joseph;
124 400\$ pour la reconstruction de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière;
91 660\$ pour la reconstruction de trois ponceaux sur la route des Lacs;
84 158\$ pour le resurfaçage du chemin des Loisirs et la reconstruction du ponceau F7032.

Adoptée

3.2 MONTANT À AFFECTER DANS L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

MONTANT À AFFECTER DANS L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU qu'un montant de 43 549 \$ est présentement dans le fonds réservé pour le service de la dette en lien avec l'emprunt pour le remplacement d'un ponceau de la route des Lacs (Règlement 2017-004).

RÉSOLUTION 2021-12-286

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Émilie Maloney,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le conseil à mettre le montant de 43 549\$ du fonds réservé en lien avec le solde disponible de règlement d'emprunt fermé dans notre surplus de fonctionnement non affecté.

Adoptée

3.3 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ET ARCHITECTURE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAISON DU CITOYEN

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAISON DU CITOYEN

ATTENDU qu'à la suite de l'incendie qui a entraîné la démolition complète de l'intérieur de la Maison du citoyen, la Municipalité doit procéder à sa reconstruction interne et à son réaménagement;

ATTENDU que pour ce faire, la Municipalité doit retenir les services de professionnels pour préparer les plans et devis pour la reconstruction et le réaménagement intérieur de la Maison du citoyen;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation à trois cabinets d'architectes de la région a été lancé à la mi-novembre;

ATTENDU qu'un seul des trois cabinets invités à soumissionner a soumis une proposition de services professionnels;

ATTENDU que la proposition est conforme tant en termes d'honoraires demandés que de prestation de services.

RÉSOLUTION 2021-12-287

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par Roseline St-Onge,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour les services professionnels en architecture pour le réaménagement de la Maison du citoyen à Renée Tremblay, architecte au montant de 28 725\$ plus taxes.

Adoptée

3.4 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ POUR LE SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS

MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ POUR LE SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS

ATTENDU que depuis plusieurs années la Municipalité a recours à des avis juridiques par téléphone ou par courriel sur des questions d'urbanisme ou toute autre affaire;

ATTENDU que ce service de consultation express est très utile lorsque nous avons besoin d'un avis rapide sur des dossiers qui ont des implications légales;

ATTENDU que depuis plusieurs années ce service est offert à la Municipalité par le cabinet Bélanger Sauvé.

RÉSOLUTION 2021-12-288

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyée par monsieur Jean-François Marcouiller,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le mandat de consultation juridique express au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé au montant de 500 \$, plus taxes, pour l'année 2022.

Adoptée

3.5 AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE POUR L'ACQUISITION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU DOMAINE OUELLET

Item reporté à une séance ultérieure.

3.6 AUTORISATION À SIGNER LES DOCUMENTS POUR L'OBTENTION D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

AUTORISATION À SIGNER LES DOCUMENTS POUR L'OBTENTION D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

ATTENDU que la Municipalité est dans l'attente du versement d'aides financières pour des travaux qu'elle a effectué et payé dans le courant de 2021;

ATTENDU que le versement de ces aides financières n'aura lieu que dans le courant de l'année 2022;

ATTENDU que la Municipalité a besoin de ces sommes d'argent pour faire face à ses obligations financières courantes.

RÉSOLUTION 2021-12-289

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyée par madame Christiane Forcier, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer les documents pour un emprunt temporaire avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

Adoptée

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions est accordée aux citoyens(nes) présents de 20h25 à 20h32.

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Christiane Forcier propose de lever l'assemblée à 20h32.

Gina Lemire, mairesse

Benoît Gauthier,
Directeur général et secrétaire-trésorier